

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 206

25 janvier 2008

SOMMAIRE

Adventure One S.A.	9850	KPI Retail Property 34 S.à.r.l.	9884
Allco Wind Energy (Luxembourg) OBU-F no. 1 S.à r.l.	9862	KPI Retail Property 34 S.à.r.l.	9885
Alliance Industries S.à r.l.	9843	LDF65 S.à r.l.	9865
Amsterdam Maritime Resort S.A.	9883	Macemu S.à.r.l.	9844
Babcock & Brown European Investments S.à.r.l.	9853	Meandre S.A.	9881
Balthazar Participations S.A.	9842	Medialux G.m.b.H	9883
Belaton SA	9849	M. Mutsch et Fils S.A.	9886
Calim International Holding S.A.	9882	Morgan Stanley Clare S.à r.l.	9844
Capital Retail S.à r.l.	9853	Morgan Stanley Hercules S.à r.l.	9843
Cool Cat Luxembourg S.à r.l.	9882	New Way S.à r.l.	9850
C.P.O. International S.A.	9881	New York S.à r.l.	9851
Dighomi Development Holdings	9846	Next2soft S.A.	9885
EFKA S.C.I.	9886	Pravert S.A.	9875
Eon Holding S.A.	9852	REO Vendin, S.à r.l.	9875
Euroeastern S.A.	9852	Robeco Income Funds	9851
Foodstrat Inv. S.A.	9863	Sabrine II S.à r.l.	9884
Foudre Participations S.A. Luxembourg	9842	Saint Hubert S.A.	9874
Gattaca S.A.	9862	Sant Topco Holdings II S.à r.l.	9846
Gattaca S.A.	9865	Société Financière d'Investissement FI-NINVEST	9880
Geopark S.A.	9849	Steelstone Invest S.A.	9885
Geovia Logistics S.A.	9882	Stefra Holding S.A.	9862
IT Works S.A.	9849	Zibeline Holding S.A.	9842

Zibeline Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 85.350.

—
EXTRAIT

Avec effet au 28 décembre 2007, la société FIDEI FIDUCIAIRE S.à.r.l., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la Société Anonyme ZIBELINE HOLDING S.A. de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

A la même date, Messieurs Alain Lam, Patrick Moinet et Bruno Beernaerts ont donné leur démission en tant qu'administrateurs de la société.

En outre, à la même date susmentionnée, la société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social au 520 S. 7th Street, Suite C, NV 89101 Las Vegas (Etats-Unis) a donné sa démission en tant que Commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

FIDEI FIDUCIAIRE S.à.r.l.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008005829/6312/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07438. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Balthazar Participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.734.

—
EXTRAIT

Avec effet au 28 décembre 2007, la société FIDEI FIDUCIAIRE S.à.r.l., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la Société Anonyme BALTHAZAR PARTICIPATIONS S.A. de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

A la même date, Messieurs Alain Lam, Patrick Moinet et Bruno Beernaerts ont donné leur démission en tant qu'administrateurs de la société.

En outre, à la même date susmentionnée, la société BF CONSULTING S.à.r.l. société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a donné sa démission en tant que Commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

FIDEI FIDUCIAIRE S.à.r.l.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008005833/6312/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07441. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Foudre Participations S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 85.583.

—
EXTRAIT

Avec effet au 28 décembre 2007, la société FIDEI FIDUCIAIRE S.à.r.l., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la Société Anonyme Foudre Participations S.A. LUXEMBOURG de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

A la même date, Messieurs Alain Lam, Patrick Moinet et Bruno Beernaerts ont donné leur démission en tant qu'administrateurs de la société.

En outre, à la même date susmentionnée, la société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social au 520 S. 7th Street, Suite C, NV 89101 Las Vegas (Etats-Unis) a donné sa démission en tant que Commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

FIDEI FIDUCIAIRE S.à.r.l.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008005837/6312/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07443. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Alliance Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 89.134.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue le 17 octobre 2007 que le siège social de la Société est transféré à partir du 17 octobre 2007 du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, vers le 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signataire autorisé

Signatures

Référence de publication: 2008005838/805/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04261. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080000091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Morgan Stanley Hercules S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.732.

Il résulte du contrat de vente du 30 novembre 2007 que toutes les parts sociales ordinaires de la Société détenues par MORGAN STANLEY MALBEC LLC, ayant son siège social au CORPORATION TRUST CENTER, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, United States of America, inscrite au Delaware Register (Companies' House), sous le numéro 4329195 ont été transférées à MORGAN STANLEY PROPUS LIMITED, ayant son siège social au 57/63, Line Wall Road, Gibraltar, inscrite au Gibraltar Registrar of Companies sous le numéro 99619, de sorte que MORGAN STANLEY PROPUS LIMITED détient désormais 10.000 parts sociales ordinaires de la Société représentant l'entière de son capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Pour avis conforme

TMP MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008007434/805/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL04953. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Morgan Stanley Clare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 117.992.

Il résulte d'un contrat de cession signé le 6 décembre 2007 que toutes les parts sociales de Classe «A» et de Classe «B» détenues par MORGAN STANLEY KOCHI LIMITED ont été transférées comme suit, soit 549 parts sociales de Classe «A» à MORGAN STANLEY POGGIO SECCO LIMITED, ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, inscrite au Registre de Commerce des Iles Caïmans sous le numéro MC 199908, et 98 parts sociales de Classe «B» MORGAN STANLEY POGGIO SECCO LIMITED, ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, inscrite au Registre de Commerce des Iles Caïmans sous le numéro MC 199908 de sorte que toutes les parts sociales de Classe «A» et de Classe «B» de la Société représentant l'entièreté de son capital, sont désormais détenues comme tel:

MORGAN STANLEY POGGIO SECCO LIMITED: 549 parts sociales de Classe «A»
98 parts sociales de Classe «B»

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Gérant

X. Kotoula

Gérant

Référence de publication: 2008007433/805/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07546. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Macemu S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 22-23, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 134.777.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu

1) Monsieur Emmanuel Musquar, administrateur de sociétés, né à Laxou (France) le 24 juillet 1968, demeurant à F-54000 Nancy, 79 bis, rue Vayringe,

2) Monsieur Jean-Pierre Musquar, retraité, né à Nancy (France), le 19 décembre 1944, demeurant à F-54000 Nancy, 97, rue Charles Keller,

3) Madame Danielle Musquar, retraitée, née à Nancy (France), le 12 octobre 1945, demeurant à F-54000 Nancy, 97, rue Charles Keller,

4) Madame Céline Musquar, gérante de société, née à Laxou (France), le 9 mai 1971, demeurant à F-54000 Nancy, 97, rue Charles Keller,

5) Madame Marylin Feuillette, gérante de société, née à Longeville-Les-Metz (France), le 16 mai 1977, demeurant à F-54000 Nancy, 79 bis, rue Vayringe,

ici tous représentés par M^e Guillaume Mary, avocat à la Cour demeurant à Luxembourg,

en vertu de cinq procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 4 novembre 2007.

Lesquelles procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est MACEMU S.à.r.l.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique soit d'un commun accord entre associés si la société comprend plus d'un associé.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'un salon d'esthétique, de coiffure, de massage et la vente de produits de beauté.

La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement

Art. 6. Le capital social est fixé à 20.000,- (vingt mille) euros divisé en 200 parts sociales de 100,- (cents) euros chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sont librement décidées par les associés de la société. Les cessions de parts d'un associé à un non-associé comme leur transmission pour cause de décès à un non-associé ne peuvent se faire que suivant les conditions légales.

Art. 8. Le décès d'un des associés ne met pas fin à la société qui continuera entre les héritiers de l'associé unique ou entre le survivant des associés et, le cas échéant, les héritiers agréés de l'associé décédé.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par le ou les associés, et révocables par le ou les associés.

Art. 10. Si au cours de la vie sociale, la société comprend plus d'un associé, les décisions des associés sont prises soit en assemblée générale, soit par écrit conformément à l'article 193 de la loi régissant les sociétés commerciales, conformément aux conditions de quorum et de majorité par la loi.

Si la société ne comprend qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés. Ses décisions prises dans ce cadre sont inscrites dans un procès-verbal ou établies par écrit. Il en est de même en ce qui concerne les contrats conclus entre cet associé unique et la société représentée par lui, sauf les exceptions prévues par la loi.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles, constitue le bénéfice net de la société. Après dotation à la réserve légale, le solde est à libre disposition du ou des associés.

Art. 14. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 15. A la dissolution de la société, la liquidation en sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le ou les associés, qui fixeront les pouvoirs et les émoluments du ou des liquidateurs.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, il est renvoyé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de ce jour et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les deux cents (200) parts sociales sont souscrites comme suit:

1. Monsieur Emmanuel Musquar, prénommé, soixante-six parts sociales	66
2. Monsieur Jean-Pierre Musquar, prénommé, trente parts sociales	30
3. Madame Danielle Musquar, prénommée, trente parts sociales	30
4. Madame Céline Musquar, prénommée, soixante parts sociales	60
5. Madame Marylin Feuillette, prénommée, quatorze parts sociales	<u>14</u>

Total: deux cents parts sociales. 200

Coût

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille six cents (1.600,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les cinq associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les décisions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est à L-1610 Luxembourg, 22-23, avenue de la Gare.
- 2) Est nommé seul et unique gérant: Monsieur Emmanuel Musquar, administrateur de sociétés, né à Laxou (France) le 24 juillet 1968, demeurant à F-54000 Nancy, 79 bis, rue Varinge.

La société se trouve engagée en toute circonstance par la signature de son gérant préqualifié avec faculté de substitution.

Les actes posés par Monsieur Musquar, pendant que la société était en formation, sont repris par la société en application de l'article 12 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite le mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Mary, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, LAC/2007/41213. — Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008007438/5770/106.

(080002668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

**Sant Topco Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Dighomi Development Holdings).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 129.448.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TGC DEVELOPMENT HOLDINGS S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 129.451 represented by Mrs Christelle Fila, with professional address in L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 22 November 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole member of DIGHOMI DEVELOPMENT HOLDINGS S.à r.l. (the «Company») having its registered office in L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 129.448, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on June 14, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1751 of 18 August, 2007.

The proxy holder declared and requested the notary to record that:

I. The sole member holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

- 1.- To change of the Company's name into SANT TOPCO HOLDINGS II S. à r.l.
- 2.- To amend subsequently Article 1 of the Articles of Incorporation (the «Articles»);
- 3.- To amend Article 10 of the Articles of Incorporation.
- 4.- To amend Article 8 8.2 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any two managers of the Company acting jointly.»

5.- Resignation of a manager and appointment of new managers.

The appearing party requested the undersigned notary to record the following resolutions which have been taken by the sole member:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from DIGHOMI DEVELOPMENT HOLDINGS S.à r.l. to SANT TOPCO HOLDINGS II S.à r.l.

Second resolution

The sole shareholder resolves to consequently amend article 1 of the articles of Incorporation of the Company so as to read as follows:

« **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name SANT TOPCO HOLDINGS II S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).»

Third resolution

The sole shareholder resolves to amend Article 10 of the Articles of Incorporation so as to read henceforth as follows:

«The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.»

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend paragraph 8.2 of Article 8 of the Articles of Incorporation so as to read henceforth as follows:

«8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any two managers of the Company acting jointly.»

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of the current manager and to grant it discharge for the execution of its mandate and to appoint as new managers for an unlimited period of time:

1.- Mr Graydon Philip Bellingan, born on 23 September 1969 in Johannesburg (South Africa), residing at 14 Froschougasse, 8001 Zurich (Switzerland).

2.- Mr Hermanus Roelof Willem Troskie, born on 24 May 1970 in Amsterdam (The Netherlands), professionally residing in L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

3.- Mr John Kleynhans, born on 30 October 1969 in Oberhozer (South Africa), professionally residing in L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TGC DEVELOPMENT HOLDINGS S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 129451,

ici représentée par Madame Christelle Fila, avec adresse professionnelle à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, en vertu d'une procuration donnée le 22 novembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme précédé, déclare être l'unique associé de DIGHOMI DEVELOPMENT HOLDINGS S. à r.l. (la «Société») ayant son siège social à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129448, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard

Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1751 du 18 août 2007.

I. L'associé unique détient toutes les parts sociales émises de la Société, de sorte que les résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. - Changement de la dénomination sociale de la Société en SANT TOPCO DEVELOPMENT HOLDINGS II S.à r.l.

2.- Modification subséquente de l'Article 1^{er} des Statuts.

3.- Modification de l'article 10 des statuts.

4.- Modification de l'article 8 (8.2) des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par deux gérants de la société agissant conjointement.

5.- Démission du gérant et nomination de nouveaux gérants.

Le comparant a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qui ont été prises par l'unique associé:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société de DIGHOMI DEVELOPMENT HOLDINGS S. à r.l., en SANT TOPCO HOLDINGS II S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article un des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination SANT TOPCO HOLDINGS II S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La Société sera engagée en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou, par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier le paragraphe 8.2 de l'article 8 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par deux gérants de la société agissant conjointement.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission du gérant actuellement en fonction et lui confère décharge pour l'exécution de son mandat et décide de nommer comme nouveaux gérants pour une durée indéterminée:

1.- Monsieur Graydon Philip Bellingan, né le 23 septembre 1969 à Johannesburg (Afrique du Sud), demeurant au 14 Froschaugasse, 8001 Zurich (Suisse).

2.- Monsieur Hermanus Roelof Willem Troskie, né le 24 mai 1970 à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

3.- Monsieur John Kleynhans, né le 30 octobre 1969 à Oberhozer (Afrique du Sud), demeurant professionnellement à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Fila, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007. Relation: LAC/2007/38646. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008007443/242/138.

(080002586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Geopark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 126.694.

—
Société constituée le 29 mars 2007 par M^e Henri Hellinckx.

EXTRAIT

Suite à la tenue d'une Assemblée générale extraordinaire le 2 juillet 2007, il ressort que le Conseil d'administration est composé de l'Administrateur unique Monsieur Christian Schwartz, et que dès lors, la société se trouve engagée par sa signature individuelle.

Pour extrait
J. Wagener
Le Mandataire

Référence de publication: 2008007412/279/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07335. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

IT Works S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.049.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2007

«Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de fixer les pouvoirs de signature des administrateurs comme suit:

La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque administrateur.»

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Pour extrait conforme
Signature / Signature / Signature
Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2008007406/820/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06075. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Belaton SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6930 Mensdorf, rue d'Uebersyren.

R.C.S. Luxembourg B 25.996.

—
Société constituée le 13 mai 1987 par Maître Reginald Neuman, acte publié au Mémorial C n° 254 du 17 septembre 1987.

Les statuts furent modifiés par M^e Reginald Neuman le 21 novembre 1989 (Mémorial C n° 193 du 13 juin 1990), le 20 mars 1992 (Mémorial C n° 402 du 15 septembre 1992), le 26 octobre 1995 (Mémorial C n° 661 du 29 décembre 1995) et le 17 mai 2001 (Mémorial C n° 1083 du 29 novembre 2001).

AUSZUG

Aus einem Schreiben vom 12. Dezember 2007 geht hervor, dass Herr Jean Wagener seinen Rücktritt als Verwaltungsratsmitglied eingereicht hat.

Im Anschluss an den Tod von Herrn Jean Pierre Weiler, hat die Gesellschaft nur noch einen Aktionär und ist demnach durch die alleinige Unterschrift des Verwaltungsratsmitgliedes Herrn Hans Sieber verpflichtet, dessen Funktion als tägliche Geschäftsführung annulliert ist.

J. Wagener.

Référence de publication: 2008007411/279/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07681. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Adventure One S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 83.091.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Luxembourg le 26 mai 2006

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de coopter administrateur, en remplacement de Madame Maria Laura Guardamagna, démissionnaire, Monsieur Xavier Mangiullo, employé privé, résidant professionnellement au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

L'élection définitive de Monsieur Xavier Mangiullo sera soumise à la plus proche assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

M. Sterzi / F. Docchio

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008007415/1142/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07486. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

New Way S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 62, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 25.203.

Convention de cession de parts

Entre

La société WEEKEND Sàrl, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21.580, avec siège social à L-2555 Luxembourg-Merl, 62, rue de Strassen,

ci-après dénommée «le cessionnaire»,

et

Monsieur Michel Dakessian, gérant de sociétés, demeurant à L-8031 Strassen, 46, rue de la Libération,

ci-après dénommé «le cédant»,

il a été convenu ce qui suit:

Monsieur Michel Dakessian, préqualifié,

cède et transporte par les présentes, sous les garanties de droit, cent parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée NEW WAY Sàrl, société de droit luxembourgeois constituée en date du 25 novembre 1986 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.203,

à la société WEEKEND Sàrl, préqualifiée, ce acceptant.

Le cessionnaire sera propriétaire à compter de ce jour des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sociales seront productives à compter de ce jour et il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

La présente cession de parts a été consentie et acceptée de part et d'autre et ce moyennant un prix global de 59.000,- euros que le cédant déclare avoir reçu, ce dont quittance.

Fait à Strassen, le 12 décembre 2007.

Pour WEEKEND Sàrl

Le cessionnaire

M. Dakessian

Gérant, Le cédant

Référence de publication: 2008007388/1058/33.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM00825. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

New York S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 62, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 13.201.

—
Convention de cession de parts

Entre

La société WEEKEND Sàrl, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21.580, avec siège social à L-2555 Luxembourg-Merl, 62, rue de Strassen,

ci-après dénommée «le cessionnaire»,

et

Monsieur Michel Dakessian, gérant de sociétés, demeurant à L-8031 Strassen, 46, rue de la Libération,

ci-après dénommé «le cédant»,

il a été convenu ce qui suit:

Monsieur Michel Dakessian, préqualifié,

cède et transporte par les présentes, sous les garanties de droit, cent parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée NEW YORK Sàrl, société de droit luxembourgeois constituée en date du 14 août 1975 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 13.201,

à la société WEEKEND Sàrl, préqualifiée, ce acceptant.

Le cessionnaire sera propriétaire à compter de ce jour des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sociales seront productives à compter de ce jour et il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

La présente cession de parts a été consentie et acceptée de part et d'autre et ce moyennant un prix global de 54.000,- euros que le cédant déclare avoir reçu, ce dont quittance.

Fait à Strassen, le 12 décembre 2007.

Pour WEEKEND Sàrl

Le cessionnaire

M. Dakessian

Gérant, Le cédant

Référence de publication: 2008007387/1058/33.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM00830. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Robeco Income Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.312.

En agrément avec la lettre de la CSSF en date du 13 décembre 2007:

- Les administrateurs ont pris acte en date du 30 novembre 2007 de la démission de Monsieur Frank Alexander de Boer et de Monsieur Stephan Richter de leurs fonctions d'administrateur.

- Les administrateurs ont nommés en date du 30 novembre 2007 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle à tenir en 2008:

- Monsieur Francesco Baici Burghaldenstrasse 13, 8810, Horgen, Switzerland.

- Monsieur Ali Ould Rouis, 24, rue de la Réunion, 75020 Paris, France.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008007193/7239/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01793. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Eon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 76.854.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 29 novembre 2007

La révocation de Monsieur Frédéric Roeser demeurant à 46, rue Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, au poste d'administrateur, avec effet au 7 novembre 2007, est acceptée.

La nomination de Monsieur Stéphane Schmitt, demeurant au 47, rue Camille Wampach, L-2732 Luxembourg, au poste d'administrateur, avec effet au 8 novembre 2007, est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2012.

Les mandats des administrateurs à savoir Maître Guillaume Lochard demeurant au 4, rue Pierre de Coubertin, Domaine de Beaugard, L-1358 Luxembourg et Maître Karine Schmitt demeurant au 4, rue Pierre de Coubertin, Domaine de Beaugard, L-1358 Luxembourg ainsi que celui du Commissaire aux Comptes à savoir Monsieur Jean-Marc Faber demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
EON HOLDING S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008007400/780/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, réf. LSO-CL02364. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Euroeastern S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.389.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 novembre 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg et de Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg. Ces mandats sont fixés pour une durée de six ans et prendront fin lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, avec adresse professionnelle 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg de son mandat d'administrateur et nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg. Ce mandat est fixé pour une durée de six ans et prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013.

- L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de la société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en remplacement la société FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l., ayant son siège social 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg. Ce mandat est fixé pour une durée de six ans et prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008007389/5387/29.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06484. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Babcock & Brown European Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 109.507.

—
Extraits suite au changement de gérant

Par la résolution de l'actionnaire unique du 4 décembre 2007, le changement suivant a été décidé:

- nomination de Mme Caroline Bonald, conseillère juridique, née le 16 février 1970 à Fréjus (France) domiciliée au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, en tant que gérant de la Société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

M. Dunstan

Manager

Référence de publication: 2008007402/8106/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00018. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Capital Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.778.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirteenth of December.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ADRIANA DEVELOPMENT S. à r.l. (a société à responsabilité limitée) company incorporated and existing under the laws of the Luxembourg having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and in the process of registration with the Luxembourg Companies and Trade Register, hereby represented by Mrs Corinne Petit, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on December 11th, 2007.

The power of attorney of the appearing party, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which its acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of CAPITAL RETAIL S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The Company may:

carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

acquire, develop, promote, manage, lease and/or sell real estate properties, directly or indirectly, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as perform directly or indirectly all operations relating to real estate matters including but not limited to acting as a trustee in relation to real estate properties;

establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire convertible and other debt securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise;

give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees; it may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets;

take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.»

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. Corporate capital

Art. 4. Share capital.

4.1 The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share.

4.2 The Company's authorised share capital is set at EUR 50,000,000.- (fifty million Euro).

The Board of Managers is authorised to issue 1,999,500 (one million nine hundred ninety nine thousand five hundred) shares and is therefore authorised to bring the subscribed share capital of the Company from its current amount to an amount of EUR 50,000,000.- (fifty million Euro), it being the limit of the authorised share capital.

The Board of Managers is instructed to render effective such increase of the share capital under the authorised capital, in whole or in part, from time to time, for any authorised shares which have not yet been subscribed.

The Board of Managers will decide to issue shares with or without premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of claims or in any other way, and will accept subscriptions for such shares.

Each time Board of Managers will act, or will be required to act, to render effective the increase of capital, as authorised, this article 4 will be amended so as to reflect the result of such action.

The Board of Managers will take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

Chapter III. Management

Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each manager. In case of plurality

of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager(s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company only has one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of plurality of managers the Company shall be bound by the sole signature of any member of the Board of Managers. The general meeting of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.10 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.11 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers.

8.12 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of the manager(s). The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. General meetings of shareholder(s)

Art. 11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Shareholder(s)' voting rights. Each shareholder may participate in general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

Chapter VI. Financial year - Financial statements - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/their powers and remuneration.

Chapter VIII. Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company must appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) only when it has more than 25 shareholders. An external auditor (réviseur

d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the bookkeeping and the annual accounts of the companies does not apply.

Chapter IX. Governing Law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, ADRIANA DEVELOPMENT S.à.r.l. (the Sole Shareholder) hereby declares that it subscribes to all the 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 12,500.-, (twelve thousand five hundred Euro).

All these 500 (five hundred) shares have been fully paid up by the Sole Shareholder by means of a payment in cash, so that the subscription amount of EUR 12,500.-, (twelve thousand five hundred Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, and the undersigned notary expressly acknowledges such payment.

Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's first financial year is to run from the date hereof to 31 December 2008.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 2,000.- (two thousand Euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder has adopted the following resolutions:

1. The Sole Shareholder resolves to set the number of managers of the Company at two managers.
2. The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - a) Mr. Davy Beaucé, born on December 30, 1981 in Messancy, Belgium, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and
 - b) Mr. Jan-Willem Overheul, born on January 4, 1982 in Neerijnen, The Netherlands having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The Sole Shareholder resolves to set the registered office of the Company at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ADRIANA DEVELOPMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée en cours d'attribution auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Madame Corinne Petit, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 décembre 2007.

La procuration de la partie comparante, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit.

Chapitre I^{er}. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom et durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de CAPITAL RETAIL S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août

1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. La Société peut:

accomplir toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

acquérir, développer, promouvoir, gérer, louer et/ou vendre des propriétés immobilières, directement ou indirectement, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que réaliser directement ou indirectement toutes opérations relatives à des matières immobilières incluant de manière non limitative l'activité de trustee en relation avec des propriétés immobilières;

créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et de droits intellectuels (en ce compris mais de manière non limitative des brevets et marques) de toute origine; elle peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou option, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement;

peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties; elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs;

prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, en ce compris et de manière non limitative, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet social;

emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toute autre personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. Capital social

Art. 4. Capital.

4.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

4.2 Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros).

Le ou les gérants de la Société sont autorisés et mandatés pour émettre 1.999.500 (un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents) parts sociales et sont donc autorisés à amener le capital social de son montant actuel à un montant de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros), étant la limite du capital autorisé.

Le ou les gérants de la Société sont autorisés et mandatés à réaliser cette augmentation, en tout ou en partie, de temps à autre, pour de quelconques parts autorisées qui n'ont pas encore été souscrites.

Le ou les gérants décideront d'émettre des parts, avec ou sans prime, à libérer en espèces, par apport en nature, par conversion de créances ou par tout autre moyen, et accepteront des souscriptions pour ces parts.

Chaque fois que le ou les gérants auront fait constater authentiquement une augmentation de capital, telle qu'autorisé, l'article 4 des Statuts de la Société sera adapté de manière à refléter le résultat de cette action; le ou les gérants prendront ou autoriseront une personne pour prendre les mesures nécessaires afin de faire acter et publier cette modification.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale

de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

Chapitre III. Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue d'une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, télécopie, télégramme, télex ou e-mail. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature unique de tout membre du Conseil de Gérance. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.10 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

8.11 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

8.12 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. Assemblées générales de l'associé unique/des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires de l'associé unique/des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Art. 12. Droit de vote d'associé(s). Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, téléfax, télégramme, télex ou e-mail).

Chapitre VI. Exercice social - Comptes annuels - Répartition

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels de la Société (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

Chapitre VIII. Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre IX. Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Les Statuts ayant été ainsi établis, ADRIANA DEVELOPMENT S.à.r.l. (l'Associé Unique), déclare souscrire toutes les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros).

Toutes ces 500 (cinq cents) parts sociales ont été libérées entièrement par l'Associé Unique au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de souscription de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et se clôturera le 31 décembre 2008.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 2.000,- (deux mille euros).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

1. L'Associé Unique décide de fixer le nombre de gérants de la Société à deux (2).
2. L'Associé Unique décide de nommer les deux (2) personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - a) M. Davy Beaucé, né à Messancy, Belgique, le 30 décembre 1981, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - b) M. Jan-Willem Overheul, né à Neerijnen, Pays-Bas, le 4 janvier 1982, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
3. L'Associé Unique décide de fixer le siège social de la Société au 20, rue de la Poste, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, LAC/2007/41852. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008007439/5770/468.

(080002679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Allco Wind Energy (Luxembourg) OBU-F no. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.567.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 6 décembre 2007

1. Le nombre de gérant a été augmenté de quatre à cinq.

2. Monsieur Christopher John Mansfield, administrateur de société, né le 9 décembre 1963 à Beverly (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à GB-EC4R 1DD Londres (Royaume-Uni), 40, Queen Street, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ALLCO WIND ENERGY (LUXEMBOURG) OBU-F NO. 1 S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008007202/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07435. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Stefra Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.124.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 13 décembre 2007

1) La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.

2) La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.

3) Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

4) Monsieur Sinan Sar, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

5) Monsieur Cornelius Martin Bechtel, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour STEFRA HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008007203/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07437. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Gattaca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 110.574.

L'adresse du commissaire aux comptes, BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE est transférée à:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2008007207/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06725. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Foodstrat Inv. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 65.271.

L'an deux mille sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FOODSTRAT INV. S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 692 du 26 septembre 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 65.271.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 2007, non encore publié.

La séance est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence de Monsieur Michel Bourkel, conseiller économique, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme Schmit, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Agnese Monte, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Réduction du capital social d'un montant de six millions trois cent quatre-vingt-six mille quatre-vingt-douze euros (EUR 6.386.092,-) par remboursement aux actionnaires de la somme de six millions trois cent quatre-vingt-six mille quatre-vingt-douze euros (EUR 6.386.092,-) de façon à réduire le capital de son montant actuel de six millions huit cent quatre-vingt-six mille quatre-vingt-douze euros (EUR 6.886.092,-) à la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

2.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3.- Approbation des états financiers jusqu'à la date de la présente.

4.- Changement de nationalité et transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg aux Etats-Unis d'Amérique, décision à prendre à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Adoption par la société de la nationalité américaine. Le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés aux Etats-Unis d'Amérique.

5.- Décision de conférer à la FIDUCIAIRE CENTRA FIDES S.A., ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks, tous les pouvoirs pour faire opérer la radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur la base d'un certificat d'inscription au Registre des Sociétés des Etats-Unis d'Amérique.

6.- Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

7.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

8.- Divers.

II.- Il résulte que sur le vu de l'entière des titres au porteur que les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de six millions trois cent quatre-vingt-six mille quatre-vingt-douze euros (EUR 6.386.092,-) pour le ramener de son montant actuel de six millions huit cent quatre-vingt-six mille quatre-vingt-douze euros (EUR 6.886.092,-) à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

Cette réduction de capital sera réalisée par un remboursement aux actionnaires de la société du montant total de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

Le Conseil d'Administration est mandaté d'effectuer ce remboursement en respectant les prescriptions légales. Aucun remboursement ne sera fait aux actionnaires avant les trente jours qui suivent la publication des présentes au Mémorial C.

Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

version anglaise:

«The corporate capital is fixed at five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) represented by thirteen thousand three hundred thirty-three (13,333) shares without nominal value.»

version française:

«Le capital souscrit est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par treize mille trois cent trente-trois (13.333) actions sans désignation de valeur nominale.»

Les autres alinéas de l'article 5 restent inchangés.

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve les états financiers de la société jusqu'à la date de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social administratif et le siège de direction effective du Grand-Duché de Luxembourg aux Etats-Unis d'Amérique et de faire adopter par la société la nationalité américaine, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle, conformément à la directive de la CEE du 17 juillet 1969.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et que les droits d'apport ont été payés au Grand-Duché de Luxembourg à la date du 18 octobre 2002.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que le siège social sera transféré aux Etats-Unis d'Amérique, à une adresse à fixer ultérieurement.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de tous les administrateurs et commissaire aux comptes de la société et de leur donner pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs et ceci avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à la société anonyme FIDUCIAIRE CENTRA FIDES S.A., ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks, représentée par Monsieur Michel Bourkel, conseiller économique, demeurant à Luxembourg, à l'effet de parvenir à la radiation de l'inscription de la société au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription requis aux Etats-Unis d'Amérique et des actes y afférents et de faire toutes démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dûs en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Bourkel, J. Schmit, A. Monte, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2008, Relation: EAC/2008/13. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2008.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2008007442/272/103.

(080002737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Gattaca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 110.574.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration du 17 juillet 2006

- Mademoiselle Carine Bodart, directrice de ressources humaines, demeurant au 1, rue de l'Avenir, L-7211 Helmsange, a été nommé comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Marc Streibel, administrateur démissionnaire.

Mademoiselle Carine Bodart terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

- Monsieur Sébastien Jacq, consultant informatique, demeurant au 2, rue Jean-Pierre-David Heldenstein, L-1723 Luxembourg, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008007209/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06121C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

LDF65 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.749.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirteenth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

STICHTING LYANE, a Dutch Stichting established under the laws of the Netherlands, having its registered office in the Netherlands at Strawinskylaan 3501, 1077 ZX Amsterdam, registered with the commercial register of Amsterdam under number 33284969, duly represented by Jean-Yves Vergnaud, attorney, with address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 13, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of LDF65 S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Company Law) and the law of 22 March 2004 on securitisation (the Securitisation Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders (as used in these Articles, «general meeting of shareholders» means the sole shareholder if there is no more than one shareholder) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the reg-

istered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose of the Company.

3.1. The Company has as its exclusive purpose the issuing of bonds, the taking of loans, the entering into security agreements and the entering into ancillary transactions in relation to these activities in order to acquire claims or receivables of an originator or to assume risks connected with such claims or receivables, as well as the acquisition of such claims or receivables and the assumption of such risks.

3.2. For the avoidance of doubt, the Company may not engage in any activities other than those described above that are permitted to a securitisation special purpose entity (i) under the Securitisation Law and (ii) under s.2(60) of the Austrian Banking Act (§2 Ziffer 60 des Bundesgesetzes über das Bankwesen).

Art. 4. Duration.

4.1 The duration of the Company is unlimited.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into sixty-five (65) Class A shares of the Company of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each and thirty-five (35) Class B shares of the Company of one hundred and twenty five euro (125.- EUR). All shares have been subscribed and are fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or more times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles. Shares issued by the Company may be expressed as being exclusively related to one or more specific Compartments of the Company.

Art. 6. Shares.

6.1. Without prejudice to the provisions of articles 7 and 16 below, each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by each shareholder who so requests.

Art. 7. Compartments.

7.1. The board of managers may create one or more compartments («Compartments» in the meaning of the Securitisation Law) within the Company (the Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers creating such Compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities («patrimoine» in the meaning of the Securitisation Law) of the Company. The resolution of the board of managers creating one or more Compartments, or amending the same, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

7.2. As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and the assets of that Compartment shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a Compartment shall have no rights to the assets of any Compartment.

7.3. Unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created a specific Compartment, no resolutions of the board of managers may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment, including any decision to liquidate the shares related to such Compartment, without the prior approval of the shareholders or creditors whose rights relate to the relevant Compartment. Any decisions of the board of managers taken in breach of this article shall be void.

7.4 Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

7.5. Where pursuant to article 7.3. above, the prior approval of the shareholders of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in article 14 below apply. Where the prior approval of the creditors of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in either the board resolution creating such Compartment or the issuing documents relating to the securities of such Compartment apply.

III. Management - Representation

Art. 8. Board of managers.

8.1. The Company shall be managed by a board composed of four (4) managers who do not need to be shareholders and who shall be either of Class A or Class B.

8.2. Two managers shall be appointed on the basis of the list submitted by shareholders holding Class A shares and two managers shall be appointed on the basis of the list submitted by shareholders holding Class B shares.

All shareholders holding Class A shares or in the absence of unanimous vote, the majority of the shareholders holding Class A shares, shall submit the presentation of a list of at least four candidates from whom the general meeting shall appoint the two Class A managers.

All shareholders holding Class B shares or in the absence of unanimous vote, the majority of the shareholders holding Class B shares, shall submit the presentation of a list of at least four candidates from whom the general meeting shall appoint the two Class B managers.

8.3. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

8.4 In case of death, resignation, removal or expiration of the term of any Class A manager, all shareholders holding Class A shares or in the absence of unanimous vote, the majority of the shareholders holding Class A shares, shall submit the presentation of a list of at least two candidates from whom the general meeting shall appoint the new Class A manager.

In case of death, resignation, removal or expiration of the term of any Class B manager, all shareholders holding Class B shares or in the absence of unanimous vote, the majority of the shareholders holding Class B shares, shall submit the presentation of a list of at least two candidates from whom the general meeting shall appoint the new Class B manager.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved by the Company Law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and the provisions of the Securitisation Law.

9.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether shareholders or not, by two managers acting jointly, including at least one Class A manager and one Class B manager.

Art. 10. Procedure.

10.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3 No such convening notice is required if all the Class A managers and all the Class B managers of the Company are present or represented at the meeting and if they all state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5 The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of the Class A managers and the majority of the Class B managers are present or represented.

10.6 Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the managers present or represented at such meeting, including the vote of at least one Class A manager and one Class B manager.

10.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Any manager participating in a meeting by such means is deemed to be present in person at such meeting.

10.8 Circular resolutions signed by all the managers of the Company shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Representation.

11.1 The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of any Class A manager and any Class B manager or by the sole signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated by the board of managers in accordance with article 9.2. of these Articles.

Art. 12. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable laws.

IV. General meetings

Art. 13. General meetings of the shareholders of the Company

13.1. If the Company is owned by a sole shareholder, such shareholder shall have all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders.

13.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of shareholders may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of shareholders may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13.3. Each share is entitled to one vote, except that with regard to shares which do not have an equal value, the voting rights attached to such shares shall be proportionate to the portion of the share capital represented by such shares of non equal value.

13.4. Collective decisions in respect of matters relating to the Company in general are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one half of the share capital of the Company. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 14. General meetings of holders of shares relating to a specific Compartment.

14.1 The holders of shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

14.2 The holders of shares of the Company relating to other Compartments of the Company or the holders of shares relating to the Company and not related to a specific Compartment of the Company may attend, but shall not be entitled to vote at such meetings.

14.3 The provisions of article 13 shall apply mutatis mutandis to the general meetings of holders of shares relating to a specific Compartment. Decisions affecting the rights of holders of shares of a specific Compartment or deciding upon the liquidation of the Compartment are subject to the affirmative vote of the majority of holders of shares representing at least three quarters of the shares relating to such Compartment.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Annual accounts.

15.1 The financial year of the Company shall begin on the 1 January of each year and end on the 31 December of the same year.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss accounts.

15.3 On separate accounts (in addition to the accounts held by the Company in accordance with the Company Law and normal accounting practice), the board of managers shall determine at the end of each financial year, a result of each Compartment to be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividend distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during its exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of such Compartments (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

The shareholders will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Company Law and normal practice.

15.4 All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Compartments of the Company on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment or other reasonable manner determined by the board of managers.

15.5 The accounts of Company shall be audited by an independent auditor to be appointed by the board of managers.

Art. 16. Allocation of Profits. The gross profits of the Company as stated in its annual accounts, after deduction of general expenses and amortisation, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, appointed by resolution of the general meeting of shareholders, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company. Any liquidation of the Company must be conducted in accordance with article 7 on a Compartment by Compartment basis.

17.2 The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company on a Compartment by Compartment basis shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares of each Compartment held by them.

VII. General provision

18. Reference is made to the provisions of the applicable Company Law and the Securitisation Law of 22 March 2004 for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, STICHTING LYANE, aforementioned and represented as stated here above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all of the one hundred (100) shares by a contribution in cash of an amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR). The above amount is now at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (2,000.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately following the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company, passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed for an indefinite period:

As Class A managers of the Company:

- Gérald Graindorge, born in Paris (France) on April 20, 1974, company manager, residing at 3, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg; and

- Jean-François Olmer, born in Vannes (France) on August 3, 1971, Bank employee, residing at Via Brera, 21 -20121 Milan, Italy.

As Class B managers of the Company:

- Gijsbert Wassink, born in Amsterdam on August 26, 1965, Managing Director, residing at Höhenstrasse 28, CH-8127 Forch, Switzerland; and

- Paul Mousel, born in Luxembourg on October 15, 1953, attorney-at-law, with professional address at 14, rue Erasme, B.P. 39 L-2010 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version, and in case of any conflict in meaning between the English and the German text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundsieben, am dreizehnten des Monats Dezember.

Vor Uns Maître Martine Schaeffer, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

STICHTING LYANE, eine in den Niederlanden eingetragene Stiftung (Stichting) mit Sitz in den Niederlanden in Strawinskylaan 3501, 1077 ZX Amsterdam, und im Handelsregister in Amsterdam unter Nummer 33284969, geführt, hier vertreten durch Jean-Yves Vergnaud mit dienstlicher Anschrift in Luxemburg, gemäß einer schriftlichen Vollmacht, welche am 13. Dezember 2007 in Amsterdam erteilt wurde,

Nachdem die Vollmacht mit ne varietur durch die Bevollmächtigten und den unterzeichnenden Notar unterzeichnet wird, bleibt sie als Anlage zu dieser Satzung bestehen um zeitgleich beim Register eingetragen zu werden.

Die hier erschienene Partei, vertreten wie hier oben angeführt, ersuchte den unterfertigenden Notar die Satzung einer privaten Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société anonyme) wie folgt niederzulegen, welche heremit gegründet ist:

I. Name - Sitz - Gesellschaftsziel - Laufzeit

Art. 1. Name. Es besteht eine Gesellschaft in der Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen LDF65 S.à r.l. (nachfolgend, die «Gesellschaft») (Société à responsabilité limitée), welche den Rechten des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, insbesondere den Gesetzen vom 10. August 1915 zu Handelsgesellschaften (nachfolgend, das «Gesellschaftsgesetz von 1915»), vom 22. März 2004 zu Verbriefungen (nachfolgend, das «Verbriefungsgesetz von 2004») in der jeweils gültigen Fassung und der hier stehenden Satzung (nachfolgend, die «Satzung»).

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1. Die Gesellschaft hat ihren Firmensitz in der Stadt Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz kann per Beschluss der Sitzung des Geschäftsführenden Vorstands der Gesellschaft an jeden anderen Ort innerhalb des Gebiets von Luxemburg verlegt werden. Der Sitz kann weiter per Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter («Hauptversammlung der Gesellschafter») bedeutet in dieser Satzung den alleinigen Gesellschafter, falls die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat) der Gesellschaft an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtum Luxemburgs verlegt werden.

2.2. Sollte der Geschäftsführende Vorstand entscheiden, dass außergewöhnliche Entwicklungen politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur stattfinden oder bevorstehen, welche die üblichen Geschäfte der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Leichtigkeit der Kommunikation mit solchem Sitz oder zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, kann der Firmensitz kurzfristig ins Ausland verlegt werden bis zu dem Zeitpunkt, an dem die unüblichen Umstände vollkommen beendet sind; ungeachtet dieser zeitlich begrenzten Verlegung des Firmensitzes, hat diese vorübergehende Maßnahme keinerlei Auswirkung auf die Nationalität der Gesellschaft, welche luxemburgisch bleibt.

Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1. Die Gesellschaft hat den ausschließlichen Zweck der Ausgabe von Schuldverschreibungen, der Aufnahme von Krediten, im Abschluss von Sicherungsgeschäften und im Abschluss auf diese Geschäftstätigkeit bezogener Hilfgeschäfte, um Forderungen von Originatoren zu erwerben oder um mit solchen Forderungen verbundene Risiken zu übernehmen, sowie der Erwerb solcher Forderungen sowie die Übernahme solcher Risiken.

3.2. Zur Klarstellung wird festgehalten, dass die Gesellschaft keine anderen Aktivitäten ausüben darf, als jene, die oben beschrieben werden, die von einer Verbriefungsspezialgesellschaft (i) gemäß dem Verbriefungsgesetz von 2004 und (ii) gemäß § 2 Ziffer 60 des österreichischen Bundesgesetzes über das Bankwesen ausgeübt werden dürfen.

Art. 4. Laufzeit.

4.1. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

4.2. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, zeitweiligen Entzug der Ausübung von zivilen Rechten, Unfähigkeit, Konkurs, Insolvenz oder andere gleichartige Ereignisse, die einen oder mehrere Gesellschafter betreffen, aufgelöst.

II. Grundkapital - Geschäftsanteilen

Art. 5. Grundkapital.

5.1. Das gezeichnete Stammkapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfundsechzig (65) A-Geschäftsanteile, wobei jeder A-Geschäftsanteil einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-) entspricht und fünfunddreißig (35) B-Geschäftsanteile, wobei jeder B-Geschäftsanteil einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-) entspricht. Alle Geschäftsanteile sind gezeichnet und zur Gänze eingezahlt.

5.2. Das gezeichnete Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann einmal oder öfter durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschaft, der unter den für eine Satzungsänderung in dieser Satzung vorgeschriebenen Bedingungen gefasst wird, erhöht oder herabgesetzt werden. Die von der Gesellschaft ausgegebenen Geschäftsanteile können so ausgedrückt sein, dass sie sich ausschließlich auf eine oder mehrere bestimmte Abteilungen der Gesellschaft beziehen.

Art. 6. Geschäftsanteile.

6.1. Unbeschadet der Bestimmungen der Artikel 7 und 16, berechtigt jeder Geschäftsanteil den Eigentümer an einem Teil des Vermögens und Gewinns der Gesellschaft im direkten Verhältnis zur Anzahl der bestehenden Geschäftsanteile.

6.2. Gegenüber der Gesellschaft sind die Geschäftsanteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer für jeden Geschäftsanteil zugelassen ist. Mitinhaber von Geschäftsanteilen müssen eine einzelne Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestellen.

6.3. Die Geschäftsanteile sind frei unter Gesellschaftern und, wenn es nicht mehr als einen Gesellschafter gibt, an Dritte übertragbar. Falls die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat, ist die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter von der vorherigen Zustimmung durch die Hauptversammlung der Gesellschafter, die mehr als Dreiviertel des Grundkapitals vertritt, abhängig. Die Übertragung von Geschäftsanteilen ist für die Gesellschaft oder Dritte nur nach Verständigung der Gesellschaft oder Annahme durch die Gesellschaft gemäß Artikel 1690 des Zivil Gesetzbuches rechts-

verbindlich. Hinsichtlich aller anderen Angelegenheiten wird auf Artikel 189 und 190 des Gesellschaftsgesetzes von 1915 verwiesen.

6.4. Ein Gesellschafterregister wird am Gesellschaftssitz gemäß den Vorschriften des Gesellschaftsgesetzes von 1915 geführt und kann von jedem Gesellschafter, der es verlangt, überprüft werden.

Art. 7. Abteilungen.

7.1. Der Geschäftsführende Vorstand kann eine oder mehrere Abteilungen («Compartiments» im Sinne des Verbriefungsgesetzes von 2004) innerhalb der Gesellschaft schaffen (die «Abteilung» oder die «Abteilungen»). Jede Abteilung hat einem bestimmten Teil des Betriebsvermögens und der Verbindlichkeiten («patrimoine» im Sinne des Verbriefungsgesetzes von 2004) der Gesellschaft zu entsprechen, soweit der Beschluss des Geschäftsführenden Vorstands, mit welchem diese Abteilung begründet wurde, nichts anderes vorsieht. Der Beschluss des Geschäftsführenden Vorstands, welcher eine oder mehrere Abteilungen begründet, oder selbige abändert, ist gegenüber jedem Dritten mit Wirkung des Datums des Beschlusses rechtsverbindlich.

7.2. Im Verhältnis der Gesellschafter zu den Gläubigern wird jede Abteilung als eigenständige Einheit behandelt. Die Rechte der Gesellschafter und der Gläubiger der Gesellschaft, die (i) bei Entstehung als zu einer Abteilung zugehörig bestimmt wurden oder (ii) im Zusammenhang mit der Schaffung, dem Geschäftsbereich oder der Liquidation einer Abteilung entstanden sind, sind, soweit nichts anderes im Beschluss des Geschäftsführenden Vorstands, welcher die jeweilige Abteilung begründet hat, vorgesehen, absolut beschränkt auf die Vermögensgegenstände der jeweiligen Abteilung und nur solche Vermögensgegenstände stehen für die Befriedigung der Ansprüche der Gesellschafter und Gläubiger zur Verfügung. Die Gläubiger und Gesellschafter der Gesellschaft, deren Rechte sich nicht auf eine bestimmte Abteilung beziehen, haben keine Rechte in Bezug auf die Vermögensgegenstände irgendeiner Abteilung.

7.3. Soweit nicht anders in dem Beschluss des Geschäftsführenden Vorstands, welcher eine bestimmte Abteilung begründet, vorgesehen ist, kann kein Beschluss des Geschäftsführenden Vorstands gefasst werden, um einen Beschluss, welcher eine solche Abteilung begründet, abzuändern oder um eine Entscheidung zu treffen, welche die Rechte der Gesellschafter und Gläubiger, deren Rechte sich auf diese Abteilung beziehen, beeinträchtigen könnte, einschließlich einer Entscheidung, die Geschäftsanteile, die sich auf diese Abteilung beziehen, zu liquidieren ohne vorheriger Zustimmung der Gesellschafter und Gläubiger, deren Rechte sich auf die jeweilige Abteilung beziehen. Jeder Beschluss des Geschäftsführenden Vorstands, welcher hiergegen verstößt, ist nichtig.

7.4. Jede Abteilung der Gesellschaft, kann eigenständig liquidiert werden, ohne dass eine solche Liquidation eine Liquidation einer weiteren Abteilung oder sogar der Gesellschaft selbst nach sich zieht.

7.5. Ist die vorherige Zustimmung der Gesellschafter einer bestimmten Abteilung gemäß des obenbeschriebenen Artikels 7.3 erforderlich, sind die Mehrheitserfordernisse gemäß Artikel 14 anzuwenden. Ist die vorherige Zustimmung der Gläubigern einer bestimmten Abteilung erforderlich, sind die Mehrheitserfordernisse anwendbar, welche entweder in dem Beschluss des Geschäftsführenden Vorstands, welcher eine solche Abteilung begründet, oder in den ausgegebenen Dokumenten in Bezug auf die Wertpapiere der jeweiligen Abteilung vorgeschrieben sind.

III. Geschäftsführung - Vertretung

Art. 8. Geschäftsführender Vorstand.

8.1. Die Gesellschaft wird vom Geschäftsführenden Vorstand, bestehend aus vier (4) Geschäftsführern, geleitet, welcher aus A-Geschäftsführer(n) und aus B-Geschäftsführer(n) besteht, die keine Gesellschafter sein müssen.

8.2. Die Geschäftsführer werden durch Beschluss der Gesellschafterversammlung ernannt, wobei zwei Geschäftsführer auf der Grundlage der Liste, die den Gesellschaftern der A-Geschäftsanteile vorgelegt werden, und zwei Geschäftsführer auf der Grundlage der Liste, die den Gesellschaftern der B-Geschäftsanteile vorgelegt werden, ernannt werden.

Alle Gesellschafter der A-Geschäftsanteile legen oder im Falle der fehlenden Einstimmigkeit, legt die Mehrheit der Gesellschafter der A-Geschäftsanteile eine Liste vor, in der mindestens vier (4) Kandidaten genannt werden. Aus dieser Liste ernennt die Gesellschafterversammlung zwei A-Geschäftsführer.

Alle Gesellschafter der B-Geschäftsanteile legen oder im Falle der fehlenden Einstimmigkeit, legt die Mehrheit der Gesellschafter der B-Geschäftsanteile eine Liste vor, in der mindestens vier (4) Kandidaten genannt werden. Aus dieser Liste ernennt die Gesellschafterversammlung zwei B-Geschäftsführer.

8.3. Die Geschäftsführer können jederzeit ohne Grund (ad nutum) entlassen werden.

8.4. Im Todesfall, im Fall der Kündigung, Entlassung oder Ablauf der Amtszeit jedes A-Geschäftsführers, legen alle Gesellschafter der A-Geschäftsanteile oder im Falle der fehlenden Einstimmigkeit, legt die Mehrheit der Gesellschafter der A-Geschäftsanteile eine Liste vor, in der mindestens zwei (2) Kandidaten genannt werden. Aus dieser Liste ernennt die Gesellschafterversammlung neue A-Geschäftsführer.

Im Todesfall, im Fall der Kündigung, Entlassung oder Ablauf der Amtszeit jedes B-Geschäftsführers, legen alle Gesellschafter der B-Geschäftsanteile oder im Falle der fehlenden Einstimmigkeit, legt die Mehrheit der Gesellschafter der B-Geschäftsanteile eine Liste vor, in der mindestens zwei (2) Kandidaten genannt werden. Aus dieser Liste ernennt die Gesellschafterversammlung neue B-Geschäftsführer.

Art. 9. Befugnisse des Geschäftsführenden Vorstands.

9.1. Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung der Hauptversammlung der Gesellschafter vorbehalten sind, fallen unter den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführenden Vorstands, der alle Befugnisse hat, um alle Handlungen und Tätigkeiten auszuführen und zu bestätigen, die mit dem Gesellschaftszweck und mit den Vorschriften des Verbriefungsgesetzes von 2004 übereinstimmen.

9.2. Besondere und begrenzte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten durch gemeinsame Unterschrift eines A-Geschäftsführers und eines B-Geschäftsführers an einen oder mehrere Vertreter vergeben werden, die keine Gesellschafter sein müssen.

Art. 10. Vorgehensweise.

10.1. Der Geschäftsführende Vorstand trifft am Ort, der im Einberufungsschreiben angegeben ist, so oft, wie die Interessen der Gesellschaft es verlangen oder auf Einberufung eines Geschäftsführers zusammen.

10.2. Schriftliche Verständigungen über jede Sitzung des Geschäftsführenden Vorstands ergehen mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem Tag der Sitzung an alle Geschäftsführer, außer in einem Notfall, in welchem Fall die Art dieser Umstände im Einberufungsschreiben für die Sitzung des Geschäftsführenden Vorstands anzugeben ist.

10.3. Ein Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich, wenn alle A-Geschäftsführer und B-Geschäftsführer der Gesellschaft in einer Sitzung anwesend oder vertreten sind und erklären, über die Tagesordnung der Sitzung ordnungsgemäß informiert worden zu sein und diese vollständig zu kennen. Auf eine Verständigung kann von jedem Mitglied des Geschäftsführenden Vorstands der Gesellschaft schriftlich per Telegramm, Telex, Faksimile oder Email verzichtet werden.

10.4. Jeder Geschäftsführer der Gesellschaft kann an jeder Sitzung des Geschäftsführenden Vorstands teilnehmen, indem er einen anderen Geschäftsführer der Gesellschaft zu seinem Vertreter bestellt.

10.5. Der Geschäftsführende Vorstand kann nur gültig tagen und beschließen, wenn die Mehrheit der A-Geschäftsführer und die Mehrheit der B-Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind.

10.6. Die Beschlüsse des Geschäftsführenden Vorstands sind gültig, wenn sie mit der Mehrheit der in der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer, einschließlich der Stimme mindestens eines A-Geschäftsführers und eines B-Geschäftsführers gefasst werden.

10.7. Die Beschlüsse des Geschäftsführenden Vorstands werden in Protokollen festgehalten, die von allen in der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet sind.

10.8. Jeder Geschäftsführer kann über Telefon- oder Videokonferenz oder durch jedwede andere, ähnliche Kommunikationsmittel, die allen Personen, die an der Sitzung teilnehmen, ermöglichen, einander zu hören und miteinander zu sprechen, an einer Sitzung des Geschäftsführenden Vorstands teilnehmen. Die Teilnahme eines Geschäftsführers an einer Sitzung durch diese Mittel ist der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung gleichgestellt.

10.9. Umlaufbeschlüsse, die von allen Geschäftsführern der Gesellschaft unterzeichnet sind, sind ebenso gültig und verbindlich wie Beschlüsse, die in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Sitzung gefasst wurden. Diese Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Exemplaren eines gleichlautenden Beschlusses geleistet, und schriftlich oder per Faksimile bescheinigt werden.

Art. 11. Vertretung. Die Gesellschaft ist stets gegenüber Dritten durch die gemeinsame Unterschrift von je einem A-Geschäftsführer und einem B-Geschäftsführer der Gesellschaft oder durch die einzelne Unterschrift jeder Person, der eine Zeichnungsberechtigung gemäß Artikel 9.2. dieser Satzung gültig durch den Geschäftsführenden Vorstand erteilt wurde, gebunden.

Art. 12. Verpflichtung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer übernehmen keine persönliche Haftung für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft gültig eingegangen sind, sofern solche Verpflichtungen in Übereinstimmung mit dieser Satzung und dem anwendbaren Recht sind.

IV. Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 13. Hauptversammlungen der Gesellschafter der Gesellschaft.

13.1. Wenn die Gesellschaft einem einzigen Gesellschafter gehört, hat dieser Gesellschafter alle Befugnisse, die das Gesellschaftsgesetz von 1915 der Hauptversammlung der Gesellschafter zuweist.

13.2. Falls die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig nicht übersteigt, können ihre Entscheidungen ohne Sitzung durch Umlaufbeschluss gefasst werden, dessen Text schriftlich, sei es im Original oder mit Telegramm, Telex, Faksimile oder Email, an alle Gesellschafter zu senden ist. Die Gesellschafter geben ihre Stimme durch Unterzeichnung des Umlaufbeschlusses ab. Die Unterschriften der Gesellschafter können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Exemplaren eines gleichlautenden Beschlusses geleistet werden, und per Original oder Faksimile-Unterschrift bescheinigt werden. Jeder Gesellschafter kann eine Person oder juristische Person zum Vertreter mit schriftlicher Vollmacht, die mit einem Schreiben, Telegramm, Telex, Faksimile oder Email erteilt wird, bestellen, um diesen in Hauptversammlungen der Gesellschafter zu vertreten.

13.3. Jeder Gesellschaftsanteil ist zu einer Stimme berechtigt, außer dass hinsichtlich der Stimmrechte aufgrund von Gesellschaftsanteilen, die nicht gleichwertig sind, diese im Verhältnis zum Teil des Stammkapitals stehen, das durch solche nicht gleichwertige Anteile vertreten ist.

13.4. Gemeinsame Beschlüsse in Zusammenhang mit die Gesellschaft betreffenden Angelegenheiten sind nur insoweit gültig, als sie von Gesellschaftern gefasst wurden, die mehr als die Hälfte des Stammkapitals der Gesellschaft besitzen. Beschlüsse, um die Satzung abzuändern oder die Gesellschaft aufzulösen oder zu liquidieren, können jedoch nur von einer Mehrheit der Gesellschafter, die mindestens dreiviertel des Stammkapitals der Gesellschaft besitzen, gültig gefasst werden.

Art. 14. Hauptversammlung der Gesellschafter, die sich auf eine bestimmte Abteilung beziehen.

14.1. Die Eigentümer von Gesellschaftsanteilen an der Gesellschaft, die sich auf eine bestimmte Abteilung der Gesellschaft beziehen, können jederzeit Hauptversammlungen abhalten, um über Angelegenheiten zu entscheiden, die sich ausschließlich auf diese Abteilung beziehen.

14.2. Die Eigentümer von Gesellschaftsanteilen an der Gesellschaft, die sich auf andere Abteilungen der Gesellschaft beziehen, oder die Eigentümer von Gesellschaftsanteilen an der Gesellschaft, die sich auf die Gesellschaft und nicht auf eine bestimmte Abteilung der Gesellschaft beziehen, können an diesen Hauptversammlungen teilnehmen, sind jedoch nicht stimmberechtigt.

14.3. Die Bestimmungen von Artikel 13 gelten mutatis mutandis für die Hauptversammlungen von Eigentümern von Gesellschaftsanteilen, die sich auf eine bestimmte Abteilung beziehen. Die Beschlüsse, die die Rechte der Eigentümer von Gesellschaftsanteilen an einer bestimmten Abteilung beeinträchtigen oder die über die Auflösung der Abteilung entscheiden, bedürfen der zustimmenden Stimmen der Gesellschafter an wenigstens drei Viertel der Anteilen, die sich auf solche Abteilung beziehen.

V. Jahresabschluss - Gewinnzuteilung

Art. 15. Geschäftsjahr.

15.1. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jedes Jahr am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

15.2. In Bezug auf das Ende des Geschäftsjahres der Gesellschaft hat der Geschäftsführende Vorstand jedes Jahr den Jahresabschluss zu erstellen und die Bilanz, in der die Aktiva und Passiva der Gesellschaft sowie die Gewinn- und Verlustrechnung darstellt ist, vorzubereiten.

15.3. In gesonderten Geschäftsbüchern (zusätzlich zu den von der Gesellschaft gemäß dem Gesellschaftsgesetz von 1915 und der üblichen Buchhaltungspraxis geführten Geschäftsbüchern) wird der Geschäftsführende Vorstand am Ende jedes Geschäftsjahres ein Ergebnis für jede Abteilung wie folgt ermitteln:

Das Ergebnis jeder Abteilung besteht aus der Differenz aus allem Einnahmen, Gewinnen oder sonstigen bezahlten oder auf sonstige Weise fälligen Eingängen, die sich auf die jeweilige Abteilung beziehen (einschließlich Kapitalerträgen, Mehrbeträgen nach Liquidation, Dividendenausschüttung) und dem Betrag aller Ausgaben, Verluste, Steuern und sonstiger Überweisungen von Geldern, die der Gesellschaft entstanden sind und die regelmäßig und vernünftigerweise der Geschäftsführung und dem Geschäftsbereich der jeweiligen Abteilungen zugeordnet werden können (einschließlich Gebühren, Kosten, Körperschaftssteuer auf Kapitalerträge, Kosten der Dividendenausschüttung).

Die Gesellschafter werden diese gesonderten Geschäftsbücher zugleich mit den Geschäftsbüchern der Gesellschaft gemäß dem Gesellschaftsgesetz von 1915 und der üblichen Praxis bestätigen.

15.4. Alle Einnahmen und Ausgaben, die nicht einer bestimmten Abteilung zugeordnet werden können, sind allen Abteilungen der Gesellschaft entsprechend der ausgegebenen Geschäftsanteilen anteilig oder auf sonstige, angemessene Weise, welche vom Geschäftsführenden Vorstand zu bestimmen ist, zuzuordnen.

15.5. Die Geschäftsbücher der Gesellschaft werden von einem unabhängigen von dem Geschäftsführenden Vorstand bestellten Wirtschaftsprüfer geprüft.

Art. 16. Gewinnverteilung. Der in den Jahreskonten aufgeführte Bruttogewinn der Gesellschaft, nach Abzug der Allgemeinkosten, Tilgungen und Kosten, stellt den Nettogewinn dar. Ein Betrag, der fünf Prozent (5 %) des Nettogewinns der Gesellschaft entspricht, wird der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent (10 %) des Grundkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

VI. Auflösung - Liquidation

Art. 17. Auflösung - Liquidation.

17.1. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem oder mehreren Insolvenzverwaltern durchgeführt, die nicht Gesellschafter sein müssen und die durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter bestellt werden, in der die Befugnisse und die Bezahlung der Insolvenzverwalter festgelegt sind. Soweit im Beschluss der Gesellschafter oder gesetzlich nicht anders geregelt, erhalten die Insolvenzverwalter die größtmöglichen Befugnisse gemäß anwendbarem Recht für die Veräußerung des Betriebsvermögens und Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft. Jede Abwicklung der Gesellschaft muss gemäß Artikel 7 Abteilung für Abteilung erfolgen.

17.2. Der Überschuss, der durch die Veräußerung des Betriebsvermögens und nach Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft Abteilung für Abteilung, übrig bleibt, ist unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Geschäftsanteilen an jeder Abteilung zu verteilen.

VII. Allgemeine Bestimmung

18. Es wird auf die Bestimmungen des Gesellschaftsgesetzes von 1915 und des Verbriefungsgesetzes von 2004 in Bezug auf alle Angelegenheiten verwiesen, die nicht ausdrücklich in dieser Satzung angeführt werden.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2008.

Zeichnung - Zahlung

Name der Niederländische Stiftung], genannt und vertreten wie vorstehend angegeben, erklärt das gesamte Stammkapital der Gesellschaft gezeichnet zu haben und die hundert (100) Gesellschaftsanteile vollständig durch Barzahlung mit einem Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) einzuzahlen. Der oben beschriebene Betrag steht somit zur Verfügung der Gesellschaft, wie dem unterzeichneten Notar bescheinigt wurde.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Gebühren und Auslagen jeder Art, die von der Gesellschaft aus Gründen ihrer Gründung zu tragen sind, werden auf ungefähr zweitausend Euro (EUR 2.000,-) geschätzt.

Beschlüsse des Alleingeschafters

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Alleingeschafter der Gesellschaft, der das gesamte gezeichnete Stammkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Folgende Personen werden auf unbestimmte ernannt:

Als A-Geschäftsführer der Gesellschaft:

- Herr Gérald Graindorge, geboren am 20. April 1974 in Paris Frankreich, Geschäftsführer, wohnhaft in 3, rue Beaumont, L-1219 Luxemburg]; und

- Herr Jean-François Olmer, geboren in Vannes (France) am 3. August 1971, Bankangestellter, wohnhaft in Via Brera, 21 - 20121 Mailand (Italien);

Als B-Geschäftsführer der Gesellschaft:

- Herr Gijsbert Wassink, geboren am 26. August 1956 in Amsterdam, Geschäftsführender Direktor, wohnhaft in Höhenstrasse 28, CH-8127 Forch, Switzerland; und

- Paul Mousel, geboren am 15. October 1953 in Luxembourg, Rechtsanwalt, mit professionaler Anschrift in 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg.

2. Der Sitz der Gesellschaft ist 39, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Antrag des vorstehenden Komparenten gegenwärtige Urkunde auf Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer Fassung in deutscher Sprache, und dass im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung überwiegt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Und nach Verlesung an den Bevollmächtigten des Komparenten hat dieser zusammen mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: J.-Y. Vergnaud, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007. LAC/2007/41850. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008007468/5770/521.

(080002325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Saint Hubert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 101.395.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 31 octobre 2007

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Luc Rodesch, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008007410/550/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL03054. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Pravert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 41.791.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 17 décembre 2007:

1. Réélection de

- Monsieur Mario Margheri

au poste d'Administrateur de la Société pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008007416/6053/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01788. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

REO Vendin, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 134.760.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twelfth of December.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

REO HOLDINGS LUX S.A., a limited liability company established under the laws of Luxembourg having its registered office at L-1222 Luxembourg, rue Beck, 16, here represented by Ms Corinne Petit, Private Employee, with her professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given on December 5th, 2007, in Luxembourg.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

This appearing party intends to incorporate a «société à responsabilité limitée unipersonnelle», of which he has established the Articles of Incorporation as follows:

Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the «unipersonnelle» status of the Company.

Art. 2. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a Société de Participations Financières according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of REO VENDIN, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its registered Office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of its sole member or in case of plurality of members by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is formed for an undetermined period.

Title II. Capital - Corporate units

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 125 (one hundred and twenty-five) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

Art. 7. Corporate units may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the corporate units are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three-quarters of the capital. In the same way the corporate units shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of corporate units representing at least three-quarters of the rights owned by the survivors. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient freely distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members.

Title III. Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Title IV. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the section XII of the law of August 10th, 1915 on «société à responsabilité limitée».

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the meeting of members.

Resolutions at members' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members representing more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three-quarters of the Company's corporate capital.

Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from January 1st of each year to December 31st.

Art. 11. Each year, as of December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis;
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward;
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.

Title VI. Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the corporate units they hold.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Title VII. General provision

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2007.

Subscription and payment

All the corporate units have been entirely subscribed by REO HOLDINGS LUX S.A., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers of the Company, for an unlimited period:

a) Mr Colm Smith, Certified Public Accountant, born in Dublin (Ireland), on the 16th of November 1974, residing professionally at L-1222 Luxembourg, rue Beck, 16.

b) Mr. Jyrki Konsala, Company Director, born in Lempaala (Finland), on 22 October 1962 with his professional address at L-1222 Luxembourg, rue Beck, 16.

The Company will be bound by the joint signatures of two managers.

2) The registered office of the Company is fixed at L-1222 Luxembourg, rue Beck, 16.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, he signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

REO HOLDINGS LUX S.A., une société établie sous les lois du Luxembourg et son siège social au L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, ici représentée par Madame Corinne Petit, employée privée, ayant son adresse professionnelle au L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, en vertu d'une procuration donnée le 5 décembre 2007, à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet d'accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières directement liées à la création, la gestion et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toutes activités sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet. La Société devra être considérée selon les dispositions applicables comme une Société de Participations Financières.

La Société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de REO VENDIN, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique de même que leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, néanmoins, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transférées soit aux héritiers réservataires soit à l'époux survivant.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

Titre III. Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Les membres du conseil de gérance ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée des associés.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Art. 11. Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire, solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle;
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus;
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Titre VI. Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII. Disposition générale

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par REO HOLDINGS LUX S.A., préqualifié.

Elles ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Colm Smith, expert-comptable, né à Dublin (Irlande), le 16 novembre 1974, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, rue Beck, 16.

b) Monsieur Jyrki Konsala, Administrateur de Sociétés, né à Lempaala (Finlande), le 22 octobre 1962, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, rue Beck, 16.

La Société sera engagée par les signatures de deux gérants.

2) Le siège de la Société est fixé à L-1222 Luxembourg, rue Beck, 16.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête du comparant le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de ce même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, LAC/2007/40544. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008007455/5770/292.

(080002474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Société Financière d'Investissement FININVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 6.787.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2006 le mandat du Commissaire aux comptes M. Jean-Daniel Pauli a été renouvelé pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Pour SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT, FININVEST

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Royemans / L. Heck

Référence de publication: 2008007216/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00191. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Meandre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.982.

La société FINDI S. à r. l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée Administrateur en date du 19 mai 2006, a désigné Mademoiselle Corinne Bitterlich, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), conseiller juridique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

La société MADAS S. à r. l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée Administrateur en date du 19 mai 2006, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

La société LOUV S. à r. l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée Administrateur en date du 21 octobre 2002, a désigné Monsieur Marc Limpens, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 7 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

MEANDRE S.A.

MADAS S.à r.l. / FINDI S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A. Renard / C. Bitterlich

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2008007234/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM00887. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

C.P.O. International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 31.895.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs proposent d'élire en leur sein un président en la personne de Monsieur Benoît Parmentier. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 4 avril 2007.

C.P.O. INTERNATIONAL S.A.

N. Piccione / B. Parmentier

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008007236/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM00886. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Calim International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 16.181.

La société MADAS S. à r. l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 6 septembre 2006, a désigné Monsieur Christian François, né le 1^{er} avril 1975 à Rocourt (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

La société LOUV S. à r. l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 30 septembre 2002, a désigné Madame Laurence Mostade née le 12 septembre 1974 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

La société FINDI S. à r. l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 29 décembre 2006, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957 à Jamoigne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait le 8 novembre 2007.

Certifié sincère et conforme

CALIM INTERNATIONAL HOLDING S.A.

FINDI S. à r. l. / MADAS S. à r. l.

Administrateur / Administrateur

N. Thirion / C. François

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008007240/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM00882. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Geovia Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1479 Luxembourg, 1, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 127.532.

EXTRAIT

La société vient d'être informée par l'Administrateur Christian Schwartz de son changement de domicile du 71, avenue Franklin Roosevelt, F-75008 Paris au 4, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg.

Pour extrait

J. Wagener

Le Mandataire

Référence de publication: 2008007409/279/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01011. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Cool Cat Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.390.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 28 novembre 2007

L'associé unique décide, avec effet au 1^{er} novembre 2007:

- de démettre Mr Dennis John Mok de sa fonction de gérant de la société

- de nommer comme nouveau gérant avec les pouvoirs indiqués dans l'article 11 des statuts de la société, M. Roland Kahn, demeurant au 176 Straatweg, NL-3603 CT Maarssen. Mr. Roland Kahn est nommé gérant pour une durée indéterminée

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008007211/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03684. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Medialux G.m.b.H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 20.537.

L'acte de liquidation et dissolution, (ci-après la «Dissolution»), reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 2003, déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 18 avril 2003, (référence: 016352.2/227/14), et dont l'extrait afférent a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 474 du 2 mai 2003, a décidé la Dissolution de la société anonyme MEDIA INTERNATIONAL S.A., (ci-après la «Société»), ayant eu son siège social L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon, et ayant été inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 22.384.

Suite à la Dissolution de la Société, laquelle était associée et détenteur de 1.640 parts sociales de la société à responsabilité limitée MEDIALUX G.m.b.H., établie et ayant son siège social à L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 20.537, il y a lieu de transférer ces 1.640 parts sociales à l'actionnaire unique, ayant procédé à la Dissolution de la Société, par la réunion de toutes les actions en une seule main, savoir Monsieur Gaston Graas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour avis sincère et conforme

Pour MEDIALUX G.m.b.H

G. Graas

Gérant

Référence de publication: 2008007385/231/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01082. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Amsterdam Maritime Resort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.616.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 9 juin 2006 à 09.30 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de EUROLEX MANAGEMENT S.A. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.722 avec l'adresse au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que administrateur et administrateur-délégué est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée;

2. La démission de Monsieur Matthijs Bogers, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que administrateur est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée;

3. La nomination de UTILITY CORPORATES SERVICES S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.264, avec adresse au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que administrateur de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur;

4. La nomination de LUXROYAL MANAGEMENT S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.636, avec adresse au 47, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, en tant que administrateur de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur;

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour AMSTERDAM MARITIME RESORT S.A.

PROSERVICES MANAGEMENT S.à r.l.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2008007384/1084/31.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07177. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Sabrine II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 62, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 28.761.

—
Convention de cession de parts

Entre

La société WEEKEND Sàrl, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21.580, avec siège social à L-2555 Luxembourg-Merl, 62, rue de Strassen,

ci-après dénommée «le cessionnaire»,

et

Monsieur Michel Dakessian, gérant de sociétés, demeurant à L-8031 Strassen, 46, rue de la Libération,

ci-après dénommé «le cédant»,

il a été convenu ce qui suit:

Monsieur Michel Dakessian, préqualifié,

cède et transporte par les présentes, sous les garanties de droit, cinq cents parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée SABRINE II Sàrl, société de droit luxembourgeois constituée en date du 26 août 1988 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.761,

à la société WEEKEND Sàrl, préqualifiée, ce acceptant.

Le cessionnaire sera propriétaire à compter de ce jour des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sociales seront productives à compter de ce jour et il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

La présente cession de parts a été consentie et acceptée de part et d'autre et ce moyennant un prix global de 73.000,- euros que le cédant déclare avoir reçu, ce dont quittance.

Fait à Strassen, le 12 décembre 2007.

Pour WEEKEND Sàrl

Le cessionnaire

M. Dakessian

Gérant, Le cédant

Référence de publication: 2008007386/1058/33.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM00828. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

KPI Retail Property 34 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 116.865.

—
Extraits suite aux changements d'associés

Par le contrat de transfert de parts sociales du 22 février 2007, le transfert suivant a été décidé:

- transfert des 15 parts sociales détenues par M. Wolfgang Barg à KD REAL ESTATE CORPORATION S.à r.l.

- transfert des 235 parts sociales détenues par BGP INVESTMENT S.à r.l. à KD REAL ESTATE CORPORATION S.à r.l.

En conséquence, les 250 parts de la Société reviennent à:

- 250 parts sociales détenues par KD REAL ESTATE CORPORATION S.à r.l.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

M. Dunstan
Manager

Référence de publication: 2008007403/8106/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06519. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

KPI Retail Property 34 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 116.865.

—
Extraits suite au changement de gérant

Par la résolution de l'actionnaire unique du 14 novembre 2007, le changement suivant a été décidé:

- démission de BGP INVESTMENT S.à r.l. domiciliée au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS B 97.795, en tant que gérant de la Société;

- nomination de BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l. domiciliée au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS B 109.507, en tant que gérant de la Société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

M. Dunstan
Manager

Référence de publication: 2008007404/8106/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06519. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Next2soft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 95.406.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008007484/1750/12.

Enregistré à Diekirch, le 27 décembre 2007, réf. DSO-CL00451. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080002412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Steelstone Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.776.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2007

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2007 que:

- La FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES Sarl, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121.917 est nommée commissaire aux comptes en remplacement de FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES S.à r.l, démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008007405/7262/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07272. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

M. Mutsch et Fils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 22, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 95.811.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2007

«Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Jean Mutsch, en sa qualité d'administrateur, avec effet au 21 novembre 2007.»

«Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Madame Catherine Mutsch-Eicher, en sa qualité d'administrateur de la société.»

«Troisième résolution

L'assemblée décide que, vu qu'elle n'a qu'un seul actionnaire, la société soit dorénavant représentée que par un seul administrateur, à savoir:

- Monsieur Mario Mutsch, maître couvreur, demeurant 20, rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges.

La société sera dorénavant valablement engagée par la signature individuelle de Monsieur Mario Mutsch.»

Troisvierges, le 22 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur et secrétaire

Référence de publication: 2008007407/820/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06080. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.

EFKA S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6238 Breidweiler, 11, rue Hicht.

R.C.S. Luxembourg E 3.810.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le onze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Robert Federspiel, administrateur de société, demeurant à L-6238 Breidweiler, 11, rue Hicht.
- 2.- Monsieur et Madame Claude Klemann-Federspiel, employés privés, demeurant à L-8045 Strassen, 17, Val des Roses.
- 3.- Mademoiselle Véronique Federspiel, institutrice, demeurant à L-7664 Medernach, 8, Dolenberg.
- 4- Madame Hélène Federspiel-Schroeder, sans état particulier, demeurant à L-8041 Strassen, 41, rue des Romains.

Les comparants sub 2) à 4) sont ici représentés par Monsieur Robert Federspiel, préqualifié, en vertu de trois procurations lui délivrées, lesquelles procurations, signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société civile immobilière à constituer par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile immobilière régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 3. La dénomination de la société est EFKA S.C.I.

Art. 4. Le siège social est établi à Breidweiler.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des parts d'intérêts.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente mille euros (30.000,- EUR), divisé en cent (100) parts d'intérêts de trois cents euros (300,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

à 1) Monsieur Robert Federspiel, administrateur de société, demeurant à L-6238 Breidweiler, 11, rue Hicht, trente parts d'intérêts,	30
à 2) Monsieur et Madame Claude Klemann-Federspiel, employés privés, demeurant à L-8045 Strassen, 17, Val des Roses, trente parts d'intérêts	30
à 3) Mademoiselle Véronique Federspiel, institutrice, demeurant à L-7664 Medernach, 8, Dolenberg, vingt parts d'intérêts	20
à 4) Madame Hélène Federspiel-Schroeder, sans état, demeurant à L-8041 Strassen, 41, rue des Romains, vingt parts d'intérêts	20
Total: cent parts d'intérêts	100

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du ou des gérants ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un associé dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital;

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Art. 7. Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

Cette autorisation n'est tout de même pas requise en cas de transmission aux descendants ou au conjoint survivant de l'associé décédé.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés ou, en cas de désaccord, à fixer par dire d'experts.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Par dérogation à ce qui précède, la cession est toujours libre aux descendants d'un associé en ligne directe.

Art. 8. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Art. 10. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que de disposition.

Art. 11. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.

Art. 12. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 13. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2008.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Robert Federspiel, administrateur de société, né Luxembourg, le 6 juillet 1952, demeurant à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht, est nommé à la fonction de gérant pour une durée indéterminée.

2.- Le siège social est établi à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Federspiel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2007, Relation GRE/2007/5755. — Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 décembre 2007

J. Seckler.

Référence de publication: 2008007510/231/118.

(080002748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2008.